CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 18 janvier 2023 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Karine Dostie, Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Desjardins

Était aussi présente : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Danielle Desjardins, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures.

2023-01-2570 **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en reportant les points 8.7, 8.9, 8.11 et 8.13.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de décembre 2022 ;
4.2 Constatation d'un avis de vacance du poste de conseiller au siège numéro 2;
4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-609 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale en matière de protection de l'environnement;
4.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-562-1 amendant le Règlement 2019-562 imposant une taxe spéciale sur les terrains vagues;
4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-580 décrétant l'imposition de taxes, compensation et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023;
4.6 Fin de probation du Directeur général et greffier-trésorier;
4.7 Installation de nouveaux équipement réseaux;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;
5.2 Dépôt du rapport d'activités du Service de la Sécurité incendie et des premiers répondants ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2023

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;
6.2 Permission de voirie et entente d'entretien;
6.3 Adoption du Règlement 2022-606-1 amendant le Règlement 2022-606 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au #1042) par la municipalité pour la période hivernale 2022-2023;
6.4 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement à la diminution de la capacité portante du pont du chemin Spotz;

7. **ENVIRONNEMENT**

7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 31 décembre 2022 ;
8.3 Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement;
8.4 Octroi d'un mandat d'accompagnement à Hélène Doyon, Urbaniste-Conseil, dans la préparation de règlements d'urbanisme;
8.5 Octroi d'un mandat de prêt de personnel à BC2 Groupe Conseil pour assistance professionnelle en urbanisme;
8.6 PIIA 2022-0568 – Construction d'un refuge sur le lot 6 181 928, chemin des Berges-du-Nord;
8.7 PIIA 2022-0570 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 709 445, chemin Chisholm;
8.8 PIIA 2022-0548 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 708 838, rue du Pont;
8.9 PIIA 2022-0592 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 502 715, chemin du Petit-Lac-Noir;
8.10 PIIA 2022-0587 – Démolition et reconstruction d'un bâtiment principal au 753, rue du Chemin-de-Fer;
8.11 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2022-9059;
8.12 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2022-9061;
8.13 Mandat à une firme d'avocat dans un dossier de non-conformité

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Rapport du président du Comité loisirs, culture et vie communautaire;

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

Rapport des Présidents de Comités

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2023

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Mme Danielle Desjardins, mairesse et les élus font leurs déclarations

2023-01-2571 **3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022.

2023-01-2572 **4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de décembre 2022.

FONDS D'ADMINISTRATION 2021		**FONDS D'ADMINISTRATION 2022**	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	10 461.37 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	77 065.74 $
Déneigement :	139 666.22 $	Déneigement :	123 082.78 $
Remboursement en capital & Intérêts	7 868.22 $	Remboursement en capital & Intérêts	7 658.83 $
Contrat 2022 PG Solution	37 625.55 $	Assurances 2023	95 656.83 $
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	80 137.24 $	Salaires nets :	79 328.77 $$
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	47 118.59 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	43 905.54 $
		Règlement hors cour	40 000.00 $
ACHATS (lot 11) :	150 979.76 $	**ACHATS** (lot 11) :	144 553.59 $$
Remise de retenues		**Remise de retenues**	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	**16 996.65 $**	**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	**10 481.83 $**
Ordures et recyclage :		Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année 2021		**Année 2022**	
Route	24 092.28 $	Routes	25 749.22 $
		Informatique	293.91 $
		Souffleuse	3 820.59 $
		Réservoir à essence	9 118.16 $
		Véhicule tout terrain	14 218.38 $
		Étude pour bornes électriques	9 616.51 $
		Déchiqueteuse	3 507.37 $
TOTAL	**514 945.88 $**	**TOTAL**	**705 270.07 $**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2023

2023-01-2573 **4.2 CONSTATATION D'UN AVIS DE VACANCE DU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 2**

Monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier, procède au dépôt devant ce conseil de l'avis concernant la vacance du poste de conseiller au siège numéro 2 le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

ATTENDU QUE l'article 335 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* fait mention que lorsqu'il y a une vacance à un poste d'élu constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, cette vacance doit être comblée par une élection partielle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de combler la vacance du poste de conseiller au siège numéro 2 par une élection partielle.

2023-01-2574 **4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-609 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

La conseillère madame Colleen Horan par la présente

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2022-609 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale en matière de protection de l'environnement sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2022-609 ;

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2023-01-2575 **4.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-562-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2019-562 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR LES TERRAINS VAGUES**

Le conseiller monsieur Eric Johnston par la présente

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2019-561-1 amendant le Règlement 2019-562 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur les terrains vagues sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2019-562-1

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2023-01-2576 **4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-580 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Le conseiller monsieur Régent Gosselin par la présente

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2023-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les

services municipaux pour l'exercice financier 2023 sera adopté ;

- Dépose le projet de règlement 2023-580 ;

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2023-01-2577 **4.6 FIN DE PROBATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

ATTENDU QUE monsieur Ron Kelley a été engagé au poste de Directeur général et greffier-trésorier par la résolution numéro 2022-06-2306, lors de la Séance ordinaire du 15 juin 2022;

ATTENDU QUE monsieur Kelley devait satisfaire une période de probation avant d'être confirmé à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mettre fin à la probation de monsieur Ron Kelley et confirmer celui-ci au poste de Directeur général et greffier-trésorier.

2023-01-2578 **4.7 INSTALLATION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS RÉSEAUX**

ATTENDU la fin de vie prochaine du serveur et la nécessité d'assurer la disponibilité et la fiabilité des services informatiques de la municipalité;

ATTENDU QUE conséquemment, il devient nécessaire de faire l'acquisition de nouveaux équipement réseaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la soumission de FXTI, au montant de 57 659.52 $ taxes incluses pour l'acquisition d'équipements réseaux Meraki;

Que cette dépense soit imputée au fonds de roulement étalée sur une période de 5 ans.

5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame Danielle Desjardins, présidente du Comité sécurité publique fait son rapport.

2023-01-2579 **5.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET DES PREMIERS RÉPONDANTS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le dépôt du rapport d'activités du Service de la sécurité incendie et des premiers répondants pour le mois de décembre 2022.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

2023-01-2580 **6.2 PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN**

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec lui;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la Municipalité demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $ puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues;

De plus, la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

2023-01-2581 **6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-606-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2022-606 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL D'UNE PARTIE DE LA RUE DU CHEMIN-DE-FER (DE LA BARRIÈRE AU #1042) PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2022-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2022-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entré en vigueur le 18 août 2022);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté lors de la Séance ordinaire tenue le 16 novembre 2022, le règlement 2022-606 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au #1042) par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2022-2023;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification aux nombres de propriétaires inscrits sur la liste et de modifier le montant individuel à facturer;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au #1042) ont témoigné leur accord afin que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de (11374311 Canada In.) ont été retenus pour une somme de 7 512.47 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a été avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par la conseillère madame Colleen Horan lors de la Séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2022-606-1 amendant le Règlement 2022-606 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au #1042) par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2022-2023.

2022-01-2582

6.4 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE RELATIVEMENT À LA DIMINUTION DE LA CAPACITÉ PORTANTE DU PONT DU CHEMIN SPOTZ

ATTENDU QUE le pont sur le chemin Spotz est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU la décision du Ministère de limiter la capacité portante du pont du chemin Spotz dans l'attente des travaux de réfections prévus en 2024;

ATTENDU QUE cette décision limitera la circulation des véhicules lourds et des véhicules d'incendie sur le territoire et qu'elle empêchera ainsi la municipalité d'assurer aux résidents concernés une qualité de services auxquels ils ont droit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de revoir leur décision de limiter la capacité portante du pont du chemin Spotz.

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Colleen Horan, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2023

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Monsieur Eric Johnston, président du Comité de l'urbanisme fait son rapport.

2023-01-2583 **8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

La liste de tous les permis émis du 1er au 31 décembre 2022 est déposée.

2023-01-2584 **8.3 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement a été affiché ;

ATTENDU QUE des entrevues se sont tenues afin de pourvoir à ce poste ;

ATTENDU la recommandation du Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU QUE l'administration et l'application des règlements d'urbanisme numéros 2017-496, 2017-497, 2017-498, 2017-499, 2017-500 et 2017-501, ainsi que le règlement 2020-155 concernant les nuisances la paix et l'ordre, le règlement 2022-566 relatif au contrôle des animaux et le règlement SQ-2019 relatif au stationnement paix et bon ordre incluant tous les amendements en lien avec ces règlements, doit être confiées à toute personne nommée « Fonctionnaire désigné » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de monsieur Éric Rhéaume à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement;

Que monsieur Rhéaume soit nommé « Fonctionnaire désigné » à l'administration et à l'application des règlements d'urbanisme numéros 2017-496, 2017-497, 2017-498, 2017-499, 2017-500 et 2017-501 ainsi qu'au règlement numéro 2020-155 concernant les nuisances la paix et l'ordre, le règlement numéro 2022-556 relatif au contrôle des animaux et le règlement SQ-2019 relatif au stationnement paix et bon ordre incluant tous les amendements en lien avec ces règlements.

2023-01-2585 **8.4 OCTROI D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À HÉLÈNE DOYON, URBANISME-CONSEIL, DANS LA PRÉPARATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU QUE la Municipalité est en processus de mise à jour de plusieurs règlements d'urbanisme ;

ATTENDU l'offre de service reçue le 16 janvier 2023 de madame Hélène Doyon, Urbaniste-Conseil, pour un service d'assistance professionnelle en urbanisme pour l'année 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre de service de madame Hélène Doyon, Urbaniste-Conseil, sous forme d'une

banque de 50 heures, au taux horaire de 155 $/heures, pour un montant total de 7 750 $ taxes en sus pour un service d'assistance professionnelle en urbanisme pour l'année 2023.

2023-01-2586 **8.5 OCTROI D'UN MANDAT DE PRÊT DE PERSONNEL À BC2 GROUPE CONSEIL POUR UNE ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN URBANISME**

ATTENDU l'offre de service reçue le 14 décembre 2022 de la firme BC2 Groupe Conseil pour de l'assistance professionnelle en urbanisme ;

ATTENDU la nécessité d'offrir du soutien au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU QUE l'administration et l'application des règlements d'urbanisme numéros 2017-496, 2017-497, 2017-498, 2017-499, 2017-500 et 2017-501, ainsi que le règlement 2020-155 concernant les nuisances la paix et l'ordre, le règlement 2022-566 relatif au contrôle des animaux et le règlement SQ-2019 relatif au stationnement paix et bon ordre incluant tous les amendements en lien avec ces règlements, doit être confiées à toute personne nommée « Fonctionnaire désigné » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le mandat à la firme BC2 Groupe Conseil pour les services professionnels comme suit :

- Monsieur Vincent Simard pour un taux horaire de 90 $;
- Monsieur François Bourret pour un taux horaire de 110 $;

Que messieurs Vincent Simard et François Bourret soient nommés « Fonctionnaires désignés » à l'administration et à l'application des règlements d'urbanisme numéros 2017-496, 2017-497, 2017-498, 2017-499, 2017-500 et 2017-501 ainsi qu'au règlement numéro 2020-155 concernant les nuisances la paix et l'ordre, le règlement numéro 2022-556 relatif au contrôle des animaux et le règlement SQ-2019 relatif au stationnement paix et bon ordre incluant tous les amendements en lien avec ces règlements.

La Municipalité pourra mettre fin à ce mandat avec un préavis minimum de deux (2) semaines.

2023-01-2587 **8.6 PIIA 2022-0568 – CONSTRUCTION D'UN REFUGE SUR LE LOT 6 181 928, CHEMIN DES BERGES-DU-NORD**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2022-0532 vise la construction d'un refuge à titre de bâtiment accessoire à l'usage de conservation qui sera réalisé sur le lot 6 181 928 du cadastre du Québec, chemin des Berges-du-Nord;

ATTENDU QUE ce refuge permettra à la « Réserve des Montagnes Buck » d'accueillir des collaborateurs impliqués dans leurs activités de conservation et des petits groupes lors d'activités d sensibilisation de la faune, la flore et la biodiversité;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE ce refuge sera situé à plus de 275 mètres de la rue et ne sera pas visible du lac Saint-Victor;

ATTENDU QUE le refuge sera situé sur une zone à pente faible qui avait été dégagée par l'ancien propriétaire;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement mural en bardeaux de cèdre de couleur « Naturel/foncé »;
- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Noir »;
- Des fascias et soffites en aluminium de couleur « Noir »;
- Une porte et des fenêtres de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE le bâtiment ne comprendra aucun éclairage extérieur puisque ce refuge ne sera pas alimenté par un réseau électrique;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les membre du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur tel que présenté;

DEMANDE DE VOTE PAR MADAME COLLEEN HORAN

Pour : 4
Mesdames Karine Dostie et Line Chapados et messieurs Eric Johnston et Régent Gosselin

Contre : 1
Madame Colleen Horan

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2022-0532.

8.7 PIIA 2022-0570 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 709 445, CHEMIN CHISHOLM

Ce point est reporté

2023-01-2588 **8.8 PIIA 2022-0548 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 708 838, RUE DU PONT**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2022-0547 vise la construction d'une résidence unifamiliale préfabriquée d'un (1) étage avec mezzanine sur le lot 5 708 838 du cadastre du Québec, situé sur la rue du Pont ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE l'implantation et la dimension du bâtiment sont adaptées aux contraintes du terrain ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement mural en vinyle de couleur « Gris foncé » posé à l'horizontale;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Rougeâtre »;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Blanc »;
- Des portes et fenêtres en aluminium de couleur « Blanc »;

ATTENDU QUE l'éclairage est limité au niveau des portes extérieures ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2022-0547.

8.9 PIIA 2022-0592 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 502 715, CHEMIN DU PETIT-LAC-NOIR

Ce point est reporté

2023-01-2589 **8.10 PIIA 2022-0587 – DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 753, RUE DU CHEMIN-DE-FER**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2022-0586 vise la reconstruction d'une résidence unifamiliale de deux (2) étages comprenant une véranda au 753, rue du Chemin-de-Fer ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment tient compte des caractéristiques topographiques du terrain ;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment s'agence bien avec les résidences avoisinantes ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement mural en bois de type Maibec de couleur « Écume argenté » posé à la verticale;
- Un revêtement de toiture en métal de couleur « Gris Ardoise »;
- Les soffites et les fascias seront en bois de type Maibec de couleur « Ambre Algonquin »;
- Les portes et fenêtres seront en bois recouvert d'aluminium de couleur « Noir »

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs des matériaux proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage est limité au niveau des portes extérieures ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet conditionnellement à ce qu'une modification au plan soit apportée de façon à soumettre une perspective visuelle du bâtiment dans le paysage à partir du lac et à prévoir l'harmonisation du revêtement extérieur des bâtiments accessoires à celui du nouveau bâtiment principal ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme le demandeur a apporté les corrections demandées à son plan ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux Sommets, versants et bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2022-0586.

8.11 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2022-9059

Ce point est reporté

2023-01-2590 **8.12 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2022-9061**

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2022-9061 vise la création du lot 6 554 516 fait à partir du lot 5 588 228 du cadastre du Québec (ancienne partie 3 du rang 10 du canton de Wentworth) et du lot 5 588 229 du cadastre du Québec (ancienne partie 3 du rang 10 du canton de Wentworth);

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à la présente puisque les lots 5 588 228 et 5 588 229 du cadastre du Québec n'ont jamais fait l'objet d'une opération cadastrale et d'une cession pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 7 % soit en terrains (470,70m^2), soit en argent pour un montant de 5 530 $;

ATTENDU QUE le conseil n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soient acquittés en argent pour un montant de 5 530 $.

8.13 MANDAT À UNE FIRME D'AVOCAT DANS UN DOSSIER DE NON-CONFORMITÉ

Ce dossier est reporté

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Madame Line Chapados, présidente du Comité loisirs, culture et vie communautaire fait son rapport.

10. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 18 janvier 2023.

2023-01-2591 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 19 heures 53 minutes

_____	_____
Danielle Desjardins Mairesse	Ron Kelley Directeur général et Greffier-trésorier